



# PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## CABINET – SIRACEDPC - bureau de la planification et de la gestion des crises

\* \* \* \*

### Projet de plan particulier d'intervention (PPI) de la zone industrialo-portuaire du Havre

\* \* \* \*

## AVIS AU PUBLIC

Le plan particulier d'intervention (PPI) est une annexe spécifique du dispositif ORSEC qui vise à protéger la population, l'environnement et les biens contre les risques liés à l'existence ou au fonctionnement d'ouvrages ou d'installations dont l'emprise est localisée et fixe.

Le PPI est un plan d'urgence de réponse en cas d'accident ayant des répercussions potentielles à l'extérieur des sites précités.

Par arrêté préfectoral, une consultation publique du projet de plan particulier d'intervention de la zone industrialo-portuaire du Havre, sera ouverte du 16 juin au 16 juillet 2023 inclus.

Pendant cette période, le projet de plan sera déposé dans les mairies mentionnées ci-dessous, aux sous-préfectures concernées et à la préfecture de la Seine-Maritime où le public pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

Dans le département de la Seine-Maritime

<b>MAIRIES</b>	<b>JOURS ET HEURES DE CONSULTATION</b>
Angerville-l'Orcher	Du lundi au vendredi : 9h à 12h et de 15h30 à 17h30
Epouville	Du lundi au vendredi : 9h à 17h / Le samedi (permanence) : 10h à 12h
Epretot	Lundi et jeudi de 16h à 18h
Etainhus	Mardi de 16h à 18h / Jeudi de 14h à 17h / vendredi de 9h à 12h
Fontaine-la-Mallet	Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h – 13h à 17h / Mardi de 9h à 12h
Fontenay	Lundi et vendredi de 13h30 à 17h / mercredi de 13h30 à 19h
Gainneville	Lundi et mardi de 8h30 à 12h – 14h à 17h / mercredi de 9h à 12h / jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h / vendredi de 8h30 à 12h – 14h à 16h
Gommerville	Mardi et jeudi de 16h30 à 19h
Gonfreville-l'Orcher	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
Harfleur	Mardi et jeudi de 09h à 17h / mercredi de 13h45 à 17h / Lundi et vendredi de 09h à 12h30 et de 13h45 à 17h
La Cerlangue	Du mardi au mercredi de 10h à 12h / jeudi de 15h à 19h / vendredi de 10h à 12h
La Remuée	Vendredi de 18h à 19h / mercredi de 09h30 à 10h30
Le Havre	Du lundi au vendredi de 08h à 17h
Manéglise	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30 / mercredi et samedi de 09h à 12h
Montivilliers	Du lundi au vendredi de 08h15 à 17h00
Octeville-sur-Mer	Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h / jeudi de 8h30 à 14h
Oudalle	lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h / mercredi de 9h à 12h / jeudi de 9h à 12h et de 13h00 à 18h
Rogerville	Lundi de 14h à 17h30 / mardi de 8h à 12h et de 14h à 19h / jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30
Rolleville	Lundi de 17h à 19h / jeudi et samedi de 10h à 12h / mardi de 10h à 12h
Sainneville	Lundi de 16h à 19h / Jeudi de 16h à 18h
St-Aubin-Routot	lundi de 16h à 19h / mardi de 8h à 12h et de 16h à 19h / vendredi de 15h à 17h30
St-Laurent-de-Brevedent	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
St-Martin-du-Manoir	Lundi et Jeudi de 14h à 17h / mardi et vendredi de 14h à 18h / mercredi de 9h à 12h
St-Romain-de-Colbosc	Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h / samedi de 9h à 12h
St-Vigor-d'Ymonville	Lundi et jeudi de 9h à 11h45 / vendredi et mardi de 9h à 11h45 et de 14h à 19h
St-Vincent-Crasmenil	Mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30
Ste-Adresse	Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 16h30 / mercredi de 8h à 13h
Sandouville	lundi de 14h30 à 16h / Mardi et jeudi de 17h à 19h / vendredi de 10h à 12h
Tancarville	Lundi et vendredi de 13h30 à 18h / mercredi de 8h30 à 12h
Préfecture de la Seine-Maritime	Du lundi au vendredi de 9h15 à 11h30 et de 13h30 à 15h45
Sous-préfecture du Havre	Du lundi au jeudi de 8h30 à 11h45 et de 13h à 16h

Dans le département du Calvados :

<b>MAIRIES</b>	<b>JOURS ET HEURES DE CONSULTATION</b>
Ablon	lundi de 10h à 12h / mardi de 16h à 18h / jeudi de 17h à 19h / vendredi de 08h30 à 10h30
Barneville-la-Bertran	mardi de 09h à 12h / jeudi de 09h à 12h / vendredi de 18h à 19h30
Cricqueboeuf	mercredi de 10h à 12h / vendredi de 14h à 17h
Equemauville	Lundi, mardi et vendredi : de 15h à 18h / mercredi et Jeudi : de 10h à 12h
Fourneville	mardi de 16h à 18h / vendredi de 10h à 12h
Genneville	Lundi de 16h à 19h / jeudi de 09h30 à 12h / vendredi de 14h à 16h30
Gonneville-sur-Honfleur	mardi de 16h à 19h / vendredi de 10h à 12h
Honfleur	Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h de 13h30 à 18h / samedi de 10h à 12h
La Rivière-Saint-Sauveur	lundi de 15h à 18h / mercredi de 9h30 à 12h30 / jeudi de 10h à 12h et de 14h30 à 17h30 vendredi de 9h30 à 11h30
Le Theil-en-Auge	mardi de 18h30 à 20h / jeudi de 14h30 à 16h
Pennedepie	mercredi de 9h à 12h et de 16h à 18h / vendredi de 16h à 17h30
Quetteville	lundi de 11h à 13h / jeudi de 10h à 12h
Saint-Gatien-des-Bois	lundi de 16h à 19h / mercredi de 14h à 17h / vendredi de 14h à 17h
Touques	Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h
Trouville-sur-Mer	Du lundi au vendredi : de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h
Villerville	Lundi de 14h à 16h / mardi, vendredi et samedi de 10h à 12h / jeudi de 16h à 18h
Sous-préfecture de Lisieux	Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30

Dans le département de l'Eure

<b>MAIRIES</b>	<b>JOURS ET HEURES DE CONSULTATION</b>
Berville-sur-Mer	Lundi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 19h / mardi et Mercredi de 9h à 12h
Conteville	Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 17h / mardi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 mercredi de 9h à 12h / jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Fatouville-Grestain	mardi de 9h à 12h et de 16h à 19h / vendredi de 9h à 12h et de 16h à 19h
Fiquefleur-Equainville	
Foulbec	lundi de 17h30 à 19h / mercredi de 10h à 12h de 15h30 à 19h30
Manneville-la-Raoult	lundi de 17h30 à 19h / jeudi de 15h30 à 17h30
Marais-Vernier	mardi de 16h30 à 19h / vendredi de 9h à 12h
Saint-Pierre-du-Val	
Saint-Samson-de-la-Roque	lundi de 15h à 17h30 / jeudi : de 17h à 18h

Sous-préfecture de Bernay	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00
---------------------------	--

Un registre destiné à recevoir les observations du public y sera également ouvert pendant la même période.

Le présent avis sera affiché dans chaque lieu de mise à disposition ci-dessus mentionné.